



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juin 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 84 de l'ordre du jour

### Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

## Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir

### Rapport du Secrétaire général\*

#### *Résumé*

#### **Comment financer le développement : le Consensus de Monterrey, cadre pour la coopération internationale aux fins du développement**

Le Consensus de Monterrey établit un large partenariat pour le développement à l'appui des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

#### **Mobiliser des ressources financières nationales pour le développement**

C'est aux pays en développement qu'il incombe au premier chef de mobiliser des ressources nationales. Les mesures ci-après sont proposées :

- Dans les pays où la misère existe, adopter et commencer à mettre en oeuvre, en 2006 au plus tard, une stratégie nationale de développement suffisamment ambitieuse pour que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) puissent être atteints en 2015 au plus tard;

---

\* Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale, le présent rapport a été établi sur la base de consultations et d'une collaboration étroite avec les principales institutions qui participent au processus de suivi de la Conférence sur le financement du développement, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est néanmoins responsable de son contenu en dernier ressort. Le document a été soumis pour traitement le 1<sup>er</sup> juin 2005 du fait que la résolution 59/293 a été adoptée par l'Assemblée générale le 27 mai 2005.



- Rendre les stratégies nationales de développement opérationnelles et traduire les objectifs à long terme en politiques à moyen terme bien articulées et hiérarchisées en établissant un lien entre les priorités et les augmentations effectives ou prévues du volume des ressources intérieures et extérieures au moyen d'un budget annuel et d'un processus de planification des dépenses à moyen terme;
- Investir dans les ressources humaines et adopter des politiques à moyen terme en matière d'emploi dans le cadre des stratégies nationales de développement pour qu'elles soient utilisées de manière efficace;
- Veiller à ce que les pays en développement qui adoptent des stratégies nationales efficaces puissent compter sur une assistance complémentaire en quantité et de qualité suffisantes dans des délais suffisamment rapides et avec un bon degré de certitude.

**Mobiliser des ressources internationales pour le développement : investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé**

Une plus forte proportion des investissements étrangers directs devrait être dirigée vers les pays à faible revenu et il faudrait veiller à ce que ces investissements soient bénéfiques pour leur développement. Les mesures ci-après sont proposées :

- Accroître l'impact des investissements étrangers directs sur le développement en formulant des politiques qui désignent des domaines stratégiques pour ces investissements et encourager la création de liens entre les filiales étrangères et les sociétés des pays en développement;
- Instituer des mécanismes pour mieux gérer et atténuer les risques associés aux investissements;
- Encourager et faciliter les contributions que les sociétés transnationales apportent au développement;
- Encourager la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'adoption de codes de conduite pour assurer la transparence dans les industries extractives;
- Assurer une réglementation et un contrôle adéquats pour toutes les institutions financières avant la libéralisation des marchés de capitaux;
- Réduire les risques de crises financières en investissant des capitaux étrangers dans un portefeuille diversifié de titres d'emprunt en monnaie nationale émis par des pays en développement ou en ayant plus largement recours aux émissions d'obligations indexées sur le produit intérieur brut et les cours des produits de base sur les marchés internationaux;
- Réglementer les mouvements de capitaux, s'il y a lieu, afin de dégager une marge de manœuvre pour l'application de politiques anticycliques plus énergiques en vue de lisser les dépenses et d'améliorer la structure de la dette extérieure des pays en développement;
- Élaborer des mesures pour renforcer le capital des institutions financières en période de haute conjoncture afin d'assurer une meilleure protection lors des phases de ralentissement;

- Encourager les banques à adopter des pratiques exemplaires en matière de gestion des risques;
- Intensifier la coopération régionale pour renforcer la stabilité financière au niveau des régions;
- Encourager les intermédiaires financiers à continuer de réduire les coûts de transaction afférents aux envois de fonds tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine;
- Améliorer l'impact des envois de fonds sur le développement;
- Étudier la possibilité d'adopter un ensemble de principes directeurs dans le cadre des Nations Unies pour améliorer l'impact des envois de fonds sur le développement.

### **Le commerce international comme moteur du développement**

Il est essentiel de noter l'importance des liens existant entre le commerce, le développement et le financement, et d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire pour exploiter les possibilités qu'offre le commerce en tant que source de financement du développement. Les mesures ci-après sont proposées :

- S'attacher à conclure, en 2006 au plus tard, le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha en donnant effet aux engagements pris en faveur du développement, comme l'a demandé le Secrétaire général;
- Se mettre d'accord sur un document pour la « dernière manche » lors de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en décembre 2005 de façon que les négociations puissent être achevées en 2006;
- Parvenir à un accord sur l'élimination des subventions à l'exportation et des subventions qui faussent les échanges commerciaux dans le secteur de l'agriculture, la réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, la suppression des obstacles à l'entrée sur les marchés tels que les normes et réglementations relatives aux produits, et la libéralisation de la prestation temporaire de services de main-d'œuvre et du commerce international des services par le biais d'arrangements de sous-traitance et de délocalisation;
- Instaurer des règles cohérentes pour le traitement spécial et différencié;
- Accorder immédiatement un accès en franchise et hors quota à toutes les exportations des pays les moins avancés;
- Fournir une aide spéciale aux pays tributaires de produits de base afin qu'ils puissent diversifier leurs exportations;
- Renforcer le Système global de préférences commerciales entre pays en développement;
- Veiller à ce que les accords de libre-échange interrégionaux, régionaux et bilatéraux soient cohérents et compatibles avec le système commercial multilatéral.

### **Accroître la coopération financière et technique internationale pour le développement**

L'aide publique au développement augmente en valeur nominale mais il faut faire des efforts supplémentaires pour accroître l'assistance si l'on veut assurer les financements nécessaires à la réalisation des OMD. Les mesures ci-après sont proposées :

- Établir des calendriers pour les pays développés de manière à atteindre l'objectif de 0,7% en 2015 au plus tard, en fixant un objectif intermédiaire qui consiste à doubler approximativement le montant de l'aide pour atteindre le chiffre de 0,5 % en 2009, et fournir une aide supplémentaire aux pays les moins avancés;
- Veiller à ce que l'aide publique au développement se traduise, dans les budgets des pays bénéficiaires, par une augmentation réelle des ressources financières mises au service des OMD;
- Prendre des engagements concrets pour améliorer la qualité de l'aide avant la Réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale tiendra en septembre 2005;
- Créer une Facilité de financement internationale en 2005;
- Exécuter des projets pilotes sur des sources novatrices de financement pour le développement;
- Encourager les banques multilatérales et régionales de développement à jouer un rôle plus actif pour ce qui est de promouvoir les innovations en matière de financement du développement;
- Assurer une plus grande prévisibilité pour le financement des programmes multilatéraux par le secteur public, notamment dans le cadre du système des Nations Unies.

### **Dette extérieure**

Malgré le succès de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, la dette continue d'imposer des charges insupportables à un grand nombre de pays à revenu faible ou intermédiaire. Les mesures ci-après sont proposées :

- Considérer que la dette est viable si elle laisse au pays concerné la possibilité d'atteindre les OMD d'ici à 2015 sans que ses ratios d'endettement aient augmenté, ce qui peut supposer une remise intégrale de la dette et une aide fournie intégralement sous forme de dons;
- Exhorter les créanciers à s'entendre sur une approche commune pour alléger davantage la dette des pays pauvres très endettés et des pays qui ne bénéficient que de l'aide de l'Association internationale de développement avant la Réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale tiendra en septembre 2005;
- Renforcer les capacités des pays en développement en matière de gestion de la dette;

- Intégrer systématiquement la viabilité de la dette dans les stratégies globales de développement;
- Continuer de rechercher un accord sur un mécanisme de restructuration de la dette en vue d'assurer un partage efficace et équitable des charges et appliquer ce mécanisme.

**Régler les problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement**

Il est indispensable de créer un environnement international adapté pour les réformes que les pays en développement cherchent à mettre en œuvre en vue de mobiliser des ressources nationales. Les mesures ci-après sont proposées :

- Faire le nécessaire pour parvenir à corriger les déséquilibres importants et croissants observés entre les régions sans porter atteinte aux stratégies nationales de développement;
- Encourager les pays à tenir compte des incidences que leurs politiques macroéconomiques ont sur tous les acteurs de l'économie internationale;
- Tenir compte de la gestion macroéconomique anticyclique lorsqu'on évalue la cohérence des politiques internationales;
- Prévoir des modalités appropriées d'octroi de liquidités pour se prémunir contre l'instabilité des recettes d'exportation lorsque les pays en développement sont touchés par des perturbations extérieures et n'ont guère la possibilité d'appliquer des politiques macroéconomiques anticycliques;
- Susciter la volonté politique de renforcer le sens des responsabilités des pays en développement et de les rendre davantage maîtres de leur propre développement en assurant une représentation et une participation plus équitables pour ces pays au sein des institutions qui prennent les décisions déterminantes pour leurs perspectives en matière de développement;
- Rationaliser la conditionnalité liée à la coopération financière internationale et la mettre en harmonie avec le principe de la maîtrise;
- Continuer à renforcer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux.

**Rester engagés**

La mesure ci-après est recommandée :

- Créer au sein du Conseil économique et social un comité exécutif chargé de faciliter la coopération avec les institutions commerciales et financières multilatérales.

## **I. Comment financer le développement : le Consensus de Monterrey, cadre pour la coopération internationale aux fins du développement**

1. Le Consensus de Monterrey établit un large partenariat pour le développement à l'appui des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), le Secrétaire général indique que les OMD s'inscrivent également dans le cadre d'une action plus large en faveur du développement, qui porte entre autres sur les besoins des pays en développement à revenu intermédiaire, les conséquences des inégalités croissantes et les dimensions plus larges du développement humain. Les participants au Consensus ont choisi le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat comme mécanisme de coordination intergouvernemental pour l'ensemble des activités s'inscrivant dans le prolongement de la Conférence internationale sur le financement du développement et l'ont rebaptisé Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Cette année, ce mandat sera complété par une évaluation de la contribution apportée par le mécanisme de Monterrey, mécanisme à large participation, à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

## **II. Principaux axes d'intervention**

### **A. Mobilisation de ressources financières nationales en faveur du développement**

2. Le Consensus de Monterrey réaffirme que c'est aux pays en développement qu'il incombe au premier chef de mobiliser des ressources nationales en améliorant la conduite des affaires publiques, en luttant contre la corruption, en réorientant les recettes publiques, en augmentant l'épargne publique et en encourageant la création d'entreprises et l'investissement privé. Les institutions et les politiques qui favorisent l'épargne et l'investissement du secteur privé national jouent par conséquent un rôle essentiel pour parvenir à une croissance économique rapide, même s'il n'existe pas de modèle unique ou privilégié pour garantir la réalisation de ces objectifs<sup>1</sup>. Le développement du secteur privé devrait lui-même s'accompagner de politiques budgétaires solides permettant aux pouvoirs publics de disposer de recettes fiscales suffisantes pour investir dans la santé, l'éducation, la protection sociale et les infrastructures. Étant donné que les ressources humaines sont les ressources nationales dont on tire le moins bon parti, les réformes macroéconomiques et structurelles devraient privilégier les stratégies visant à encourager les investissements dans le capital humain et l'adoption de politiques à moyen terme propres à garantir l'emploi.

---

<sup>1</sup> Un rapport intitulé « Promotion du rôle du secteur privé et des entreprises dans le financement pour le développement », qui contient un examen plus complet de ces questions, sera présenté à l'Assemblée générale en application de la résolution 2004/64 du Conseil économique et social en date du 16 septembre 2004.

3. Pour faciliter la mobilisation des ressources à l'échelle nationale, chaque pays doit élaborer sa propre stratégie nationale de développement répondant à ses besoins particuliers, à la situation nationale et aux priorités qu'il a définies. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », le Secrétaire général appelle tous les pays en développement en proie à la misère à adopter et commencer à mettre en œuvre, en 2006 au plus tard, une stratégie nationale de développement suffisamment ambitieuse pour que les OMD puissent être atteints d'ici à 2015. Ces stratégies devraient porter sur une période de 10 ans et reposer sur une évaluation d'ensemble des besoins particuliers de chaque pays en matière de formation de capital humain, d'infrastructure, de gestion de l'environnement et de développement du secteur privé. Dans le cas des pays à revenu intermédiaire, il se peut que les cibles à atteindre aillent au-delà des OMD et qu'elles englobent des projets plus ambitieux, tels que ceux adoptés à l'issue d'autres conférences organisées sous les auspices des Nations Unies.

4. Les stratégies doivent être opérationnelles et traduire les objectifs à long terme en politiques à moyen terme bien articulées et hiérarchisées. Pour qu'elles soient crédibles, il faut établir un lien entre les priorités et les augmentations effectives ou prévues du volume des ressources intérieures et extérieures au moyen d'un budget annuel et d'un processus de planification des dépenses à moyen terme. Si l'on veut que les OMD occupent une place centrale dans les stratégies nationales, un changement radical d'orientation s'impose. Au lieu de viser des améliorations marginales, compte tenu des pénuries de ressources contraignantes et souvent chroniques, les stratégies devraient mettre en évidence les obstacles financiers ou autres qui s'opposent à la réalisation des objectifs de développement et proposer un ensemble de politiques et d'investissements qui aideraient le pays visé à surmonter ces obstacles. Il faut pour cela prévoir un ensemble complet d'investissements et de politiques, qui sont indispensables pour atteindre les OMD d'ici à 2015, comme dans le Projet du Millénaire. Il faut en outre définir les améliorations plus larges qui s'imposent au niveau des institutions et des politiques afin d'utiliser de manière rationnelle les ressources et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement.

5. Pour mobiliser efficacement des ressources financières à l'appui des investissements, il importe de développer les institutions et les secteurs financiers au niveau des pays. Il s'agit notamment d'adopter des politiques qui encouragent une réglementation et un contrôle adéquats des établissements bancaires, un financement à long terme et le développement de marchés nationaux d'obligations émises dans les monnaies des pays en développement, de même qu'un meilleur accès des ménages et des entreprises aux services financiers de base (épargne, crédit, paiements et assurance). Dans le cadre de l'Année internationale du microcrédit, célébrée en 2005, des efforts sont faits pour aider les pays à créer des secteurs financiers qui profitent à tout le monde. Ces efforts portent notamment sur l'élaboration d'un rapport officiel destiné à contribuer aux débats d'orientation et aux plans d'action nationaux, le lancement d'une initiative internationale en vue de rassembler des données globales et cohérentes sur l'accès aux services financiers dans les pays en développement et les pays en transition économique, et un examen collectif des besoins en matière de réglementation et de supervision des institutions financières spécialisées dans la fourniture de services financiers qui profitent à tout le monde.

6. À mi-parcours de la décennie, la plupart des pays en développement et des pays en transition économique sont parvenus à mobiliser des ressources plus importantes. S'il faut continuer sur cette voie, il faut aussi veiller à ce que les pays en développement qui adoptent des stratégies nationales de développement viables et qui ont besoin d'un appui financier supplémentaire puissent compter sur une assistance complémentaire en quantité et de qualité suffisantes dans des délais suffisamment rapides et avec un bon degré de certitude. Il ne faut toutefois pas oublier les pays qui tardent à améliorer leurs cadres de politique générale et leurs institutions et pour lesquels des efforts spéciaux devront être faits en vue de soutenir leur action et de leur garantir un financement. Dans bien des cas, notamment dans les pays sortant d'un conflit, les mesures prises à l'échelle nationale devront être vigoureusement étayées par la communauté internationale. Dans la plupart des pays à faible revenu et dans la quasi-totalité des pays les moins avancés, les ressources nationales ne suffiront pas à elles seules pour atteindre les OMD. Ces pays auront besoin d'une aide publique importante sous forme de dons et de prêts à des conditions de faveur, qui devra leur être assurée avec un bon degré de certitude et fournie dans des délais rapides.

## **B. Mobiliser des ressources internationales pour le développement : investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé**

7. Les mouvements de capitaux privés jouent un rôle de plus en plus important pour compléter les ressources des pays en développement. Les investissements directs représentent actuellement la principale source d'apports du secteur privé, mais leur concentration dans les pays où le décollage économique semble le plus prometteur limite leur efficacité générale. Il faut donc redoubler d'efforts pour diriger les investissements étrangers directs vers les pays à faible revenu et veiller à ce que ces investissements soient bénéfiques pour leur développement. Outre leur valeur financière, ces investissements peuvent aider les entreprises nationales en facilitant le transfert de technologie et l'accès aux marchés. Dans la mesure où les investissements étrangers directs et les avantages qui en découlent ne sont pas automatiques, le rôle qu'ils jouent en faveur du développement peut être étayé par des politiques qui désignent des domaines stratégiques pour ces investissements et il convient d'encourager la création de liens entre les filiales étrangères et les sociétés des pays en développement, en particulier pour promouvoir le transfert de technologie.

8. Dans plusieurs pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés, la perception d'un risque élevé décourage les investisseurs étrangers. Dans les pays en développement, les litiges survenant dans le cadre des accords internationaux sur les investissements suscitent de nouveaux risques et entravent la création des capacités structurelles qui permettraient de résoudre ce problème. Il convient d'instituer des mécanismes afin de mieux gérer et d'atténuer les risques associés aux investissements. Cette question importante devrait faire l'objet d'un dialogue multipartite dans le cadre du processus de Monterrey.

9. Compte tenu du rôle que jouent les sociétés transnationales en procédant à des investissements, il importe d'encourager et de faciliter les contributions qu'elles peuvent apporter au développement. Il convient à cette fin d'examiner ce qu'elles



apportent au développement socioéconomique des pays en développement qui les accueillent et de diffuser les pratiques optimales. Il faut encourager la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'adoption de codes de conduite visant à assurer la transparence dans le secteur minier, telles que l'Initiative de transparence des industries extractives, et étudier la possibilité de les appliquer à d'autres secteurs.

10. L'ampleur croissante des flux de capitaux privés vers les pays en développement s'est accompagnée d'une instabilité accrue, qui a été le principal facteur à l'origine des récentes crises monétaires et financières. Cela a eu de graves effets sur la stabilité macroéconomique en réduisant la marge de manœuvre des politiques macroéconomiques et a entravé l'accumulation de capital et la croissance. Les cycles de surchauffe conjoncturels des entrées et sorties de capitaux privés indiquent qu'il faut développer les institutions du marché et les instruments de nature à stabiliser les mouvements de capitaux.

11. Les enseignements tirés des récentes crises financières qui ont éclaté dans les pays en plein décollage économique donnent à penser que la libéralisation des flux de capitaux privés devrait se faire de manière ordonnée et bien hiérarchisée et reposer sur des objectifs de développement et de stabilité économique. Avant d'envisager une telle libéralisation, il faut s'assurer qu'une approche prudentielle est appliquée à la réglementation des flux de capitaux privés; cela suppose que toutes les institutions financières se soumettent à une réglementation et à des contrôles et que l'on renforce les moyens disponibles pour gérer la structure de la dette extérieure.

12. Les emprunts émis en monnaie nationale permettent d'éviter les risques associés aux disparités monétaires et aux mouvements procycliques de capitaux étrangers. Cependant, étant donné que la dynamique des marchés d'obligations émises en monnaie nationale est liée aux marchés obligataires étrangers, ils ne sont pas à l'abri des chocs extérieurs. De plus, les données d'expérience récentes jettent le doute sur l'aptitude des marchés de capitaux locaux à amortir ces chocs, en particulier dans les pays qui sont considérés comme présentant un risque d'insolvabilité élevé. Une autre possibilité consisterait à encourager les investissements dans un portefeuille diversifié de titres d'emprunt émis par des pays en développement en monnaie nationale. Ces titres, du fait qu'ils sont diversifiés et que les taux de rendement sont modulés en fonction des risques, sont susceptibles d'attirer les investisseurs étrangers. Le recours plus large aux obligations indexées sur le produit intérieur brut et les cours des produits de base sur les marchés internationaux aurait la même fonction.

13. La réglementation des mouvements de capitaux peut ménager une marge de manœuvre pour l'adoption de politiques anticycliques plus énergiques en vue de modérer les dépenses et d'améliorer la structure de la dette extérieure des pays en développement. Lorsqu'elles sont adoptées dans des conditions qui s'y prêtent, les mesures de réglementation des mouvements de capitaux peuvent faciliter l'application de politiques macroéconomiques anticycliques avisées mais ne sauraient toutefois les remplacer.

14. Une bonne réglementation bancaire dans les pays en développement peut en outre atténuer certains des problèmes posés par les flux de capitaux privés. On peut élaborer des mesures pour renforcer le capital des institutions financières en période de haute conjoncture afin d'assurer une meilleure protection lors des phases de ralentissements. Par ailleurs, les responsables de la réglementation pourraient

encourager les banques à adopter des politiques de gestion des risques qui tiennent davantage compte des changements intervenant à cet égard durant le cycle conjoncturel et qui se traduisent par des stratégies de prêt procycliques portant sur des périodes plus longues.

15. De plus, l'intensification de la coopération régionale, notamment dans le cadre du dialogue sur les macropolitiques, des mécanismes régionaux de contrôle économique et financier, des fonds de réserve régionaux et des accords de swap de devises en période de crise, peut jouer un rôle utile pour assurer la stabilité financière au niveau des régions.

16. Les envois de fonds sont devenus une source croissante de devises pour nombre de pays en développement et peuvent jouer un rôle important dans le financement du développement. Leur augmentation constante et leur stabilité les distinguent des autres flux financiers privés. La plupart de ces fonds proviennent des sommes épargnées par les migrants, qui apportent un soutien financier à leurs familles dans les pays d'origine, et des initiatives ont été récemment lancées en vue d'améliorer leur incidence sur le développement. On s'efforce notamment de les orienter vers le financement de projets dans les communautés d'origine des migrants et de s'en servir pour organiser l'achat de logements par les familles destinataires.

17. Les coûts de transaction élevés grèvent les fonds reçus par les familles et n'encouragent pas le recours aux filières officielles, ce qui fait que ces fonds restent en dehors du système financier officiel. Il faut encourager les intermédiaires financiers tant dans les pays d'accueil que d'origine à continuer de réduire les coûts de transaction afférents aux envois de fonds et à diversifier leurs services en offrant des comptes d'épargne, des systèmes de microcrédit et divers types d'assurance aux familles des migrants et, de manière plus générale, à instituer un système bancaire à l'intention des migrants et de leur famille. Du fait de la multiplication des initiatives de politique générale, on a suggéré qu'il fallait définir un ensemble de directives convenues sur le plan international, qui pourraient être élaborées et coordonnées dans le cadre du système des Nations Unies.

### **C. Le commerce international, comme moteur du développement**

18. Le Consensus de Monterrey a souligné les corrélations qui existent entre le commerce, le développement et les finances, et l'importance capitale qu'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire revêt dans ce contexte. Pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États vulnérables, notamment en Afrique, un système commercial international axé sur le développement est encore plus important. Pour répondre à cette préoccupation pressante, le Secrétaire général a demandé instamment que le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha tienne ses promesses en matière de développement et soit mené à bonne fin en 2006 au plus tard afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>2</sup>. Si l'on s'accordait sur un document pour la « dernière manche » lors de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra en décembre 2005, cela contribuerait à faciliter la conclusion des négociations en 2006.

---

<sup>2</sup> Voir A/59/2005, par. 55.

19. Cela suppose que l'on parvienne à un accord sur l'élimination rapide des subventions à l'exportation et des subventions internes qui faussent le commerce dans le secteur de l'agriculture et que l'on fasse également des progrès importants dans le sens d'une réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits pour les articles manufacturés qui intéressent les pays en développement. Outre la nécessité d'accorder aux exportations agricoles et industrielles des pays en développement un accès intégral, renforcé et stable aux marchés, il faut prendre des mesures concrètes pour démanteler les obstacles à l'entrée sur les marchés, tels que les normes et réglementations relatives aux produits et les mesures sanitaires et phytosanitaires. Il faut aussi avancer rapidement pour mieux exploiter les possibilités que le commerce des services offrent pour le développement en libéralisant la prestation temporaire de services de main-d'œuvre (mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services) et la fourniture transfrontières de services assurés par le biais d'arrangements de sous-traitance et de délocalisation (mode 1).

20. En vue d'accroître l'impact immédiat que le cycle de négociations produit sur le développement, le Secrétaire général a proposé d'accorder dans les plus brefs délais un accès en franchise et hors quota aux exportations des pays les moins avancés. Ce traitement préférentiel devrait s'appliquer à tous les produits exportés par ces pays, sans aucune exception, et être consolidé dans les listes de l'Organisation mondiale du commerce; les modalités d'application devraient prévoir une simplification des règles d'origine.

21. Les pays tributaires de produits de base, notamment en Afrique, nécessiteront une approche intégrée, y compris une assistance spéciale pour diversifier leurs exportations, donner de la valeur ajoutée aux produits qu'ils exportent, renforcer les capacités de production correspondantes, gérer l'instabilité des prix des produits et mettre au point une nouvelle génération de mécanismes de financement pour les produits de base<sup>3</sup>.

22. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer, à l'heure actuelle, bien souvent les pays en développement n'ont pas la possibilité de rivaliser à armes égales sur les marchés mondiaux. Les accords de l'Organisation mondiale du commerce devraient instituer des dispositions pour corriger les dissymétries structurelles et chroniques qui existent entre les pays en développement et les pays développés, s'agissant par exemple des capacités d'offre et de la taille de l'économie, et donner la possibilité de subventionner des secteurs de l'économie en établissant des règles opérationnelles avantageuses du point de vue commercial en matière de traitement spécial et différencié. Ces règles devraient ménager une marge de manœuvre suffisante pour des interventions complémentaires (concernant le commerce, la production, les technologies et les finances) qui sont jugées indispensables aux fins de renforcer les capacités de production, de créer des réseaux d'entreprises compétitifs, et d'améliorer et de moderniser les technologies dans le secteur des exportations.

23. Les pays en développement peuvent accroître les effets bénéfiques du commerce en exploitant les possibilités offertes par le commerce Sud-Sud. Le

---

<sup>3</sup> La proposition faite lors de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à São Paulo, concernant la création de l'Équipe spéciale internationale sur les produits de base a été appuyée dans le rapport de la Commission for Africa intitulé « Our Common Interest ».

renforcement du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) pourrait entraîner une forte expansion et une régularisation des échanges entre les pays en développement. Le cycle de négociations en cours sur ce sujet devrait produire des résultats très positifs sur le plan de la libéralisation du commerce d'ici à 2006. D'un autre côté, il est nécessaire de surveiller constamment les accords et les négociations portant sur la libéralisation des échanges, qui se multiplient aux niveaux interrégional, régional et bilatéral, dans un cadre Nord-Nord, Sud-Sud et Nord-Sud, afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences du développement et compatibles avec le système commercial multilatéral.

#### **D. Accroître la coopération financière et technique internationale pour le développement**

24. L'aide publique au développement (APD) reste un instrument crucial qui permet de compléter les ressources des pays en développement, en particulier les plus pauvres d'entre eux. Après avoir dépassé 0,5 % du revenu national brut (RNB) des pays développés dans les années 60, elle a régressé pour atteindre 0,21 % – le plus bas niveau jamais enregistré – au moment même où les chefs d'État et de gouvernement approuvaient la Déclaration du Millénaire. Pour inverser cette tendance, les pays développés ont réaffirmé à Monterrey l'objectif de 0,7 % et nombre d'entre eux ont annoncé des contributions majorées ou se sont engagés à honorer des échéances déterminées pour sa réalisation. Grâce à ces engagements, la baisse a été enrayée et l'APD a de nouveau augmenté pour atteindre 0,25 % du RNB des pays développés en 2003 et en 2004. Néanmoins, le volume actuel ou prévisionnel de l'aide est toujours nettement inférieur au montant estimatif des ressources qui seront nécessaires pour que les OMD soient atteints en 2015. De surcroît, après prise en compte de l'évolution des prix et des taux de change, le redressement récent de l'aide a tout juste ramené cette dernière au niveau où elle se situait en 1990, par rapport au RNB.

25. Afin de dégager les ressources voulues, le Secrétaire général a invité tous les pays développés à établir des calendriers pour réaliser l'objectif de 0,7 % en 2015 au plus tard, en fixant un objectif intermédiaire qui consiste à doubler approximativement le volume de l'aide pour atteindre le chiffre de 0,5 % d'ici à 2009. À l'heure actuelle, seuls le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède atteignent ou dépassent 0,7 %. Les États membres de l'Union européenne ont fixé récemment l'échéance à 2015 pour la réalisation de cet objectif et établi un objectif intermédiaire de 0,51 % à atteindre d'ici à 2010. Les États admis au sein de l'Union après 2002 se sont engagés à viser deux objectifs : 0,33 % pour 2015 et 0,17 % pour 2010.

26. Il ne suffit pas d'augmenter considérablement l'APD; il est aussi indispensable de fournir une aide supplémentaire aux pays les moins avancés. Lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les pays développés sont convenus que la part affectée à ces pays pour l'objectif de 0,7 % serait au minimum comprise entre 0,15 et 0,20 %. Après être tombés à un niveau qui correspondait approximativement à la moitié de ce pourcentage au cours des années 90, les flux d'APD en direction des pays les moins avancés se sont redressés par la

suite, surtout après la Conférence de Monterrey et l'aide allouée à ces pays a fortement augmenté ces dernières années<sup>4</sup>.

27. Malgré l'inversement de la tendance, la composition des apports d'aide a changé, ce qui a réduit l'importance de la contribution qu'ils apportent à la réalisation des OMD. Au cours des années 90, les parts affectées à l'allègement de la dette, à l'aide d'urgence et à l'assistance technique dans le montant total des apports ont toutes augmenté. Même si les flux correspondants visent des objectifs importants, l'aide d'urgence ne favorise pas le développement à long terme, l'allègement de la dette génère peu d'apports financiers nouveaux pour les pays débiteurs et la coopération technique a une incidence limitée sur la satisfaction des besoins financiers, malgré les avantages qu'elle offre par ailleurs. Par conséquent, en dépit du redressement constaté au niveau des chiffres dans les contributions des donateurs, l'APD a vu son importance diminuer en tant que source de fonds budgétaires pour les pays en développement, ce qui entrave leurs efforts pour réaliser les OMD. L'appel lancé en faveur de l'augmentation de l'aide publique doit donc être accompagné d'une référence à la nécessité d'accroître le volume des ressources financières qui sont allouées par l'intermédiaire des budgets des pays bénéficiaires pour appuyer la réalisation des OMD.

28. En l'absence d'une augmentation immédiate de l'assistance, le Secrétaire général a engagé la communauté internationale à créer une Facilité de financement internationale en 2005, comme le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord l'avait initialement proposé. Du fait que ce mécanisme est axé sur la concrétisation de l'engagement d'atteindre en 2015 au plus tard l'objectif de 0,7 % fixé pour l'APD qui est tenu pour acquis, il compléterait les contributions annoncées antérieurement. Sa spécificité réside dans le fait que les apports d'aide seraient concentrés dans la phase initiale grâce à l'émission d'obligations garanties par les gouvernements participants, qui permettraient de régler les engagements d'aide avant qu'ils ne soient budgétisés.

29. Comme on les y invitait dans le Consensus de Monterrey, un certain nombre de pays ont étudié de nouveaux mécanismes de financement pour donner un caractère plus prévisible au financement du développement. Parmi ces initiatives, il convient de mentionner l'étude effectuée par l'Institut mondial de recherche de l'Université des Nations Unies sur les aspects économiques du développement à la demande de l'Assemblée générale, le groupe d'experts nommé par le Président de la République française pour étudier des mécanismes innovants de financement, l'initiative de lutte contre la faim et la pauvreté lancée en janvier 2004 par les Présidents du Brésil, du Chili et de la France avec le concours du Secrétaire général et à laquelle les Gouvernements de l'Algérie, de l'Allemagne et de l'Espagne se sont ralliés ultérieurement, la réunion qui s'est tenue à New York sur ce sujet à l'invitation du Président du Brésil, en septembre 2004, et a produit une déclaration cautionnée par plus de 100 pays et, enfin, les débats qui ont été consacrés à cette question lors des deux dernières sessions du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international. Les propositions examinées portaient notamment sur des taxes qui seraient appliquées à l'échelon national et coordonnées au niveau international, l'allocation de droits de tirage spéciaux aux fins du

---

<sup>4</sup> En 2003, huit pays dépassaient le chiffre le plus bas de la fourchette : Belgique (0,35 %), Danemark (0,32 %), France (0,17 %), Irlande (0,21 %), Luxembourg (0,27 %), Norvège (0,36 %), Pays-Bas (0,26 %) et Suède (0,27 %).

développement, l'encouragement de la solidarité privée à l'échelle mondiale, l'organisation d'une loterie internationale et la facilitation des envois de fonds<sup>5</sup>. Les six pays mentionnés plus haut ont conclu que les « taxes de solidarité » constitueraient un bon instrument pour dégager des ressources supplémentaires et prévisibles, qui viendraient s'ajouter à celles obtenues par l'intermédiaire de la Facilité de financement internationale. Ils sont également convaincus qu'une participation universelle serait préférable, quoique non indispensable, pour nombre de ces initiatives. À cet égard, les ministres européens des finances se sont entendus sur une proposition tendant à instituer une taxe volontaire sur les billets d'avion pour accroître l'aide au développement. Un autre projet pilote a trait à la création d'une facilité de financement internationale pour la vaccination. Plusieurs propositions concernant des sources de financement novatrices sont donc à l'ordre du jour et elles méritent un examen attentif de la part de la communauté internationale. Il faudrait prendre des décisions politiques pour appliquer celles qui recueillent un soutien immédiat.

30. Les donateurs sont de plus en plus préoccupés par l'impact de leur aide. Les participants au Forum de haut niveau, qui s'est tenu à Rome en 2003 sur le thème « renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement », ont préconisé l'adoption de plans d'action pour harmoniser les politiques, procédures et pratiques des donateurs avec celles des pays en développement partenaires. Lors du deuxième Forum de haut niveau qui a eu lieu à Paris en 2005, on s'est entendu sur plus de 50 engagements visant à améliorer la qualité de l'aide dans cinq domaines clefs : a) appropriation des stratégies de développement par les pays partenaires; b) alignement du soutien apporté par les donateurs sur ces stratégies; c) harmonisation des actions des donateurs; d) gestion axée sur les résultats; et e) responsabilité mutuelle des donateurs et des partenaires. On a également décidé de mesurer les progrès accomplis à l'aune de 12 indicateurs et de fixer un objectif-cible pour chacun d'eux avant la Réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale tiendra en septembre 2005. Cinq indicateurs et objectifs-cibles ont été convenus à ce jour : a) les pays partenaires devraient avoir des stratégies de développement opérationnelles; b) les apports d'aide devraient être comptabilisés dans le budget national des partenaires; c) les versements devraient être effectués aux dates fixées; d) une part importante de l'aide devrait être fournie par le biais d'« approches fondées sur les programmes »; et e) les pays partenaires devraient être dotés de cadres axés sur les résultats. Six autres indicateurs devraient faire l'objet d'un accord avant la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, à savoir : a) existence de systèmes fiables dans les pays bénéficiaires; b) coordination du soutien apporté par les donateurs pour renforcer les capacités; c) utilisation par les pays donateurs des systèmes de passation des marchés ou de gestion des finances publiques des pays partenaires; d) élimination des structures de mise en œuvre parallèles; e) réalisation d'analyses conjointes par les donateurs; et f) responsabilité mutuelle. Enfin, on a décidé de suivre les progrès accomplis sur la voie du déliement de l'aide sans fixer d'objectif chiffré. Des discussions sont en cours au sein du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques en vue de confirmer ou de réviser les cinq objectifs-cibles proposés à Paris de parvenir à un accord sur des objectifs chiffrés pour les six autres indicateurs avant la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui doit se tenir en septembre.

---

<sup>5</sup> Voir E/2005/50, par. 36 à 42.

31. En sus de l'aide publique fournie par les gouvernements, les pays en développement bénéficient d'une assistance des banques qui octroient des prêts directs et fournissent une multitude de services, financiers et autres. Ces institutions pourraient jouer un rôle plus actif en promouvant les innovations dans le financement du développement, notamment en encourageant les partenariats entre secteur public et secteur privé et en accordant des prêts libellés en monnaie locale, ainsi que des prêts rattachés aux produits de base ou au produit intérieur brut. La titralisation de ces prêts peut fournir une base en vue de la « création » d'un marché international pour ces actifs des pays en développement.

32. Les résultats positifs affichés par les banques régionales et sous-régionales de développement laissent entrevoir des perspectives intéressantes pour la coopération entre pays en développement. Certaines d'entre elles exercent leurs activités avec une bonne cote de crédit sans faire appel à des capitaux de pays industrialisés et la plupart appuient les processus d'intégration régionale. Par ailleurs, elles ont des approches différentes en matière de conditionnalité, ce qui les rend attrayantes pour les pays emprunteurs. Ces institutions devraient être des interlocuteurs prioritaires pour la coopération Sud-Sud.

33. Les améliorations visées pour l'augmentation et la prévisibilité de l'APD doivent également être appliquées au financement des programmes multilatéraux, en particulier ceux qui se rattachent au système des Nations Unies. Par ailleurs, l'introduction d'engagements de financement pluriannuels pour les fonds destinés aux activités de base de l'Organisation des Nations Unies et l'utilisation de la matrice de résultats établie par l'ONU au niveau des pays pour la détermination des priorités afférentes aux autres ressources permettraient de remédier dans une large mesure aux inefficiences liées à l'augmentation récente de la proportion des fonds qui sont affectés à des projets particuliers et reconduits d'année en année, projet par projet.

## **E. Dette extérieure**

34. Si l'on est parvenu à alléger dans une certaine mesure les charges insupportables que la dette impose à nombre de pays en développement, il reste beaucoup à faire. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), lancée en 1996 et renforcée en 1999, a récemment été prolongée de deux ans pour permettre aux pays qui répondent aux critères fixés de bénéficier d'un allègement de la dette au titre de cette initiative. À ce jour, 27 pays pauvres très endettés ont bénéficié d'un allègement, 18 ont atteint le point d'achèvement et 9 se trouvent au stade de la prise de décisions. Bien que la date d'expiration initiale fixée pour l'Initiative ait été atteinte, celle-ci n'est toujours pas intégralement financée. Il faut honorer les engagements pris à son égard si l'on veut qu'elle atteigne ses objectifs.

35. Malgré la prolongation de l'Initiative PPTE et son incidence positive sur la croissance des dépenses sociales, on a remarqué que dans certains pays où le montant des nouveaux engagements de dépenses était supérieur à celui des économies réalisées sur le service de la dette, ces engagements ont été financés par des emprunts supplémentaires. On reconnaît maintenant que certaines des hypothèses qui sous-tendaient les programmes en faveur des PPTE étaient trop optimistes en ce qui concerne le PIB et l'évolution des prix des produits de base, entre autres variables. Par ailleurs, comme les allègements de dette consentis dans

ces pays ont consisté essentiellement à annuler des dettes bilatérales qui étaient déjà restructurées ou arrivées à échéance, le montant des ressources réelles qui ont été libérées pour le financement de la lutte contre la pauvreté a été plus faible que prévu.

36. Même s'il est établi de façon concluante que l'Initiative PPTE a libéré des ressources, il est largement admis que les sommes en jeu restent très en deçà des besoins. Pour aller de l'avant, le Secrétaire général a proposé de redéfinir la notion de dette supportable, celle-ci étant une dette qui laisse aux pays concernés la possibilité d'atteindre les OMD d'ici à 2015 sans que ses ratios d'endettement aient augmenté. Pour la plupart des PPTE, cela supposera une remise intégrale de la dette existante et une aide fournie intégralement sous forme de dons. Pour beaucoup de pays très endettés qui ne font pas partie des PPTE et de pays à revenu moyen, cela supposera un allègement de la dette dépassant de loin ce qui a été proposé jusqu'ici.

37. Un certain nombre de propositions portant sur une réduction supplémentaire de l'encours ou du service de la dette au profit des PPTE et des autres pays qui ne bénéficient que de l'aide de l'Association internationale de développement sont à l'étude. Les donateurs sont vivement encouragés à s'entendre sur une approche commune et à l'appliquer avant la Réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale tiendra en septembre 2005. Dans les mois à venir, on examinera des propositions ayant trait à un nouvel allègement de la dette au niveau multilatéral et aux solutions qui peuvent être envisagées pour le financer, y compris l'utilisation éventuelle des ressources du Fonds monétaire international (FMI), dans le cadre de cette action internationale plus large.

38. Quelle que soit l'approche retenue pour renforcer l'allègement de la dette, cette approche doit répondre aux exigences suivantes : elle doit viser à compléter l'assistance actuellement envisagée pour les pays à faible revenu, rendre le système d'assistance plus équitable, assurer la viabilité financière des institutions multilatérales, accroître l'efficacité de l'aide, être facile à mettre en œuvre, et avoir un caractère exhaustif et définitif de manière à mettre fin aux cycles de négociations qui se répètent indéfiniment.

39. La politique nationale de la dette devrait également comporter un volet consacré au renforcement des capacités des pays en développement en matière de gestion de la dette et les actions correspondantes devraient être compatibles avec les politiques macroéconomiques et sectorielles des pays concernés, de façon générale. La viabilité à long terme de la dette dépend également des perspectives qui s'offrent aux pays débiteurs en matière de croissance et d'exportation. Par conséquent, cet objectif devrait être incorporé dans la stratégie globale de développement d'un pays qui assure un traitement intégré des questions relatives à la dette, au commerce et aux finances dans un cadre cohérent<sup>6</sup>.

40. Enfin, il importe de noter qu'un partage efficace et équitable des charges entre les débiteurs et les créanciers peut contribuer à alléger le fardeau insupportable de l'endettement. Il est donc indispensable de poursuivre les travaux exploratoires sur des mécanismes de restructuration de la dette, y compris des codes librement

---

<sup>6</sup> Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale se sont attachés à revoir l'approche appliquée dans ce domaine pour la rendre plus prospective : voir « Operational Framework for Debt Sustainability Assessments in Low-Income Countries », document établi par le personnel du FMI et de la Banque mondiale, Washington, 28 mars 2005.



acceptés et des mécanismes internationaux de médiation ou d'arbitrage, avec le plein appui de toutes les parties prenantes.

## **F. Régler les problèmes systémiques : renforcer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement**

41. Outre la nécessité de fournir un soutien financier accru, le Consensus de Monterrey note qu'il importe de créer un environnement international adapté pour les réformes que les pays en développement cherchent à mettre en œuvre en vue de mobiliser des ressources nationales. À l'heure actuelle, l'économie mondiale est caractérisée par des déséquilibres importants et croissants entre les différentes régions. Les risques liés aux diverses modalités qui peuvent être envisagées pour corriger ces déséquilibres auront des incidences directes sur les perspectives de nouveaux progrès pour de nombreux pays en développement.

42. Même si les déséquilibres étaient tolérables, ou pouvaient être corrigés sans heurts, leur ampleur et les disparités géographiques qu'ils révèlent montrent que les ressources mondiales ne sont pas réparties de manière efficace et équitable entre les pays développés et les pays en développement. Une logique économique élémentaire donnerait à penser qu'à longue échéance les pays industriels en tant que groupe devraient enregistrer des excédents courants et être, en termes nets, créanciers du monde en développement, et que ce ne devrait pas être le contraire. Il faudrait donc que les grands pays tiennent compte des incidences que leurs politiques macroéconomiques ont sur tous les acteurs de l'économie internationale et qu'ils encouragent la coopération internationale en vue de résorber méthodiquement les déséquilibres existants. Le FMI devrait jouer un rôle central en veillant à l'harmonisation et à la cohérence des politiques économiques intérieures des grands pays.

43. L'analyse des politiques nationales fait ressortir l'importance d'une gestion macroéconomique anticyclique adéquate en tant que critère d'évaluation pour la cohérence des politiques internationales. Étant donné que les pays en développement sont touchés par des perturbations récurrentes et qu'ils disposent d'une marge de manœuvre limitée pour adopter des politiques macroéconomiques anticycliques, la surveillance exercée et l'appui financier fourni par le FMI et les banques multilatérales de développement peuvent faciliter la mise en œuvre de telles politiques, notamment grâce à des modalités appropriées d'octroi de liquidités pour se prémunir contre l'instabilité des recettes d'exportation, en particulier celle causée par les fluctuations des cours des produits de base, les mouvements de capitaux irréguliers et les catastrophes naturelles.

44. Les pays en développement sont vivement encouragés à assumer la responsabilité de leur propre développement et à adopter des stratégies de développement formulées au niveau national et qui leur sont propres, mais ce sens des responsabilités et le sentiment d'« appropriation » seraient grandement renforcés si la représentation des pays en développement et des pays développés était plus équitable au sein des institutions sont directement chargées de prendre des décisions déterminantes pour leurs perspectives en matière de développement. Le Consensus de Monterrey préconise la recherche de solutions pragmatiques et novatrices pour renforcer la participation des pays en développement et des pays en transition dans

toutes les institutions économiques internationales qui fixent des normes et des grandes orientations. Un dialogue a déjà été engagé sur les moyens d'améliorer la représentation et la participation des pays en développement au sein des institutions de Bretton Woods et il faut faire preuve d'une volonté politique pour prendre des décisions à cet égard et les appliquer. Toutefois, le Consensus de Monterrey ne considère pas uniquement les institutions de Bretton Woods; il souligne la nécessité d'envisager également une représentation et une participation dans d'autres organes qui déterminent les politiques à suivre, y compris des organes officieux ou ad hoc<sup>7</sup>. Il est opportun d'amorcer une discussion à propos de ces institutions.

45. Étant donné que les politiques et les processus internationaux peuvent réduire la marge de manœuvre pour l'application des stratégies nationales de développement, il est indispensable de concilier au mieux la marge d'action au niveau national et les disciplines et engagements internationaux. Il importe aussi de rationaliser la conditionnalité liée à la coopération financière internationale et de la mettre en harmonie avec le principe de la prise en main des politiques macroéconomiques et de développement par les pays bénéficiaires.

46. La nécessité d'améliorer les mécanismes de gouvernance et de renforcer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux a été soulignée dans le Consensus de Monterrey. La Déclaration ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, adoptée à Doha, a réaffirmé qu'il importe de veiller à la cohérence des politiques commerciales et financières internationales pour que le système commercial multilatéral soit mieux à même de contribuer à une solution durable au problème de l'endettement extérieur des pays en développement et des pays les moins avancés et pour protéger ce système contre les effets de l'instabilité financière et monétaire. Il faut continuer à améliorer la cohérence des systèmes qui ont trait au commerce, à la gestion de la dette et aux finances.

### III. Rester engagés

47. Dans la section de son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », qui traite du renforcement de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a fait valoir que le Conseil économique et social devait disposer d'un mécanisme intergouvernemental efficace, efficient et représentatif pour faire participer ses partenaires aux institutions financières et commerciales. À cette fin, il propose d'élargir le Bureau du Conseil ou de créer un comité exécutif dont la composition soit équilibrée sur le plan régional<sup>8</sup>. Étant donné l'importance que les États Membres attachent au renforcement des dispositions qui permettent au Conseil d'assurer une telle participation, notamment sur des questions essentielles comme le

<sup>7</sup> On peut citer à titre d'exemples, la Banque des règlements internationaux, le Forum de stabilité financière, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, l'Association internationale des contrôleurs d'assurances, le Conseil international des normes comptables, l'Organisation internationale de normalisation et la Fédération internationale des Bourses de valeurs.

<sup>8</sup> Des recommandations ont été faites à ce sujet, dans le contexte du financement du développement, dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui a été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session (voir A/58/216, par. 182).

suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, et au vu de l'expérience de ces dernières années, il est recommandé d'approuver la création d'un tel comité dans le contexte des décisions que l'Assemblée générale sera appelée à prendre à ce sujet dans l'année en cours.

---